

Extrait du PV conseil de Saguenay le 2018 04 03

4.8.3 AIRES PROTÉGÉES DU LAC KÉNOGAMI (VSCAGU-2018-07) VS-CM-2018-124

Proposé par Michel Tremblay Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que le processus d'établissement d'un réseau d'aires protégées au Québec se poursuit ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs consulte actuellement les détenteurs de délégation de gestion sur le scénario proposé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que lors des consultations publiques de 2014, la Ville de Saguenay s'était montrée favorable à l'établissement d'aires protégées sur les territoires du Lac Charnois et de la forêt Cyriac (VS-CE2014-32) ;

CONSIDÉRANT que la protection de ces secteurs contribuera à protéger la qualité de l'eau du lac Kénogami, et par le fait même, la prise d'eau potable de 72 % des citoyens de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la protection des prises d'eau potable de Saguenay est toujours d'actualité ;

CONSIDÉRANT que la création de ces aires protégées permettra également de maintenir l'encadrement visuel et le potentiel récréotouristique du Lac Kénogami ;

CONSIDÉRANT également l'implication de l'Association de Protection du Lac Kénogami à l'avancement de ce dossier et la pétition de plus de 600 personnes en faveur de la création de ces aires protégées ;

CONSIDÉRANT les petits ajustements qu'il reste à apporter au contour des aires protégées pour bien s'ajuster aux limites de la ville de Saguenay et à celle des terres publiques.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie, par résolution, la proposition du MDDELCC d'ajouter les secteurs du lac Charnois, de la forêt Cyriac et de l'île à Jean-Guy (Lac Kénogami) au réseau des aires protégées.

ET QUE le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisé à déposer cet appui, lors du processus de consultation publique tenue par le MFFP sur la création d'aires protégées se terminant le 27 mars 2018, tout en suggérant de légères modifications aux contours des aires protégées.

Adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal du 3 avril 2018